

Concours colombophile de CUL-DES-SARTS
Édition du 19 juillet 2025
Résultats de La Cigogne de Lens-Saint-Remy

Document mis-à-jours le 25 novembre 2025

Informations importantes

Ce document est généré automatiquement à partir des résultats *presse* des concours enlogés à : **La Cigogne de Lens-Saint-Remy** (11299) tels que publiés sur <https://www.kbdb-online.be>.

L'objectif de ce document est de permettre aux amateurs qui y enlogent d'avoir, en cours de saison, un résumé des résultats de chaque concours.

Ces résumés de concours sont téléchargeables sur le site <https://www.avenir-forville.be> à la rubrique **résultats**.

Si vous y constatez des données manquantes ou erronées, n'hésitez pas à nous contacter par email à l'adresse societeocolombophileforville@gmail.com ou via notre page facebook : <https://www.facebook.com/avenirforville/>.

Table des matières

1 Abréviations	2
2 Effectifs et répartition des prix	3
2.1 Nombre de pigeons et de prix	3
2.2 Comparaison des prix entre la catégorie Vieux et Yearlings confondus et les doublages Vieux et Yearlings séparés	3
3 Prix et points	3
3.1 Résumé des prix et points en Pigeonneaux	3
4 Résultats	4
4.1 Résultats de la catégorie Yearlings	4
4.2 Résultats de la catégorie Pigeonneaux	4

1 Abréviations

Dans les tableaux des résumés, les abréviations suivantes sont utilisées :

- **VYP** : Vieux, Yearlings et Pigeonneaux confondus (voir définitions ci-dessous).
- **YY** : Vieux et Yearlings confondus (voir définitions ci-dessous).
- **V** : Vieux : pigeons de plus d'un an.
- **Y** : Yearlings : pigeons d'un an.
- **P** : Pigeonneaux : pigeons de moins d'un an.

Dans les tableaux des prix et points, les abréviations suivantes sont utilisées :

- **Amateur** : nom de l'amateur ou du tandem tel qu'enregistré à la RFCB, et tronqué à 18 caractères. Les amateurs sont affichés par ordre d'apparition sur le résultat.
- **Localité** : localité de l'amateur ou du tandem tel qu'enregistré à la RFCB, et tronqué à 7 caractères.
- **SOC** : société où l'amateur a enlogé ses pigeons.
- **EN** : nombre de pigeons enlogés.
- **NP** : nombre de prix : nombre de pigeons qui sont repris au résultat.
- **%P** : pourcentage de prix par rapport au nombre de pigeons enlogés.
- **NP/10** : nombre de pigeons qui font un prix par 10 (sont dans les 10 premiers % des pigeons enlogés).
- **%P/10** : pourcentage de prix par 10 par rapport au nombre de pigeons enlogés.
- **xPM** : nombre de points récoltés avec les x premiers marqués.

Dans les tableaux de résultats, les abréviations suivantes sont utilisées :

- **Amateur** : nom de l'amateur ou du tandem tel qu'enregistré à la RFCB, et tronqué à 18 caractères.
- **Localité** : localité de l'amateur ou du tandem tel qu'enregistré à la RFCB, et tronqué à 7 caractères.
- **SOC** : société où le pigeon a été enlogé.
- **P** : position du pigeon au classement.
- **EN** : nombre de pigeons enlogés par l'amateur.
- **MQ** : marquage du pigeon tel qu'enregistré à l'enlogement.
- **PA** : position du pigeon parmi les pigeons de l'amateur.
- **AN** : deux derniers chiffres de l'année de naissance du pigeon. Terminent le numéro de bague du pigeon.
- **Constat.** : heure de constatation du pigeon, au format hh.mmss+ds. Le même format sera appliqué à la constatation corrigée affichée en lieu et place de la vitesse en cas d'application de la règle des gains et pertes (vitesse en dessous des 800m/min).
- **Coef.** : coefficient du pigeon (position du pigeon au résultat, divisé par le nombre de pigeons enlogés, multiplié par 100 et arrondi à 2 décimales).

Note concernant les distances et les vitesses : Les distances sont exprimées en mètres, et les vitesses en mètres par minute, sauf en cas d'application de la règle des gains et pertes, où toute vitesse inférieure à 800m/min est remplacée par une heure de constatation recalculée en fonction de la distance existant entre le pigeonnier et la distance de référence pour ce concours.

Sociétés participantes : voici la liste des sociétés qui ont participé à ce concours, avec l'abréviation qui sera utilisée pour les identifier dans ce document.

Abréviation	Nom	Localité	ID
LSR	La Cigogne	Lens-Saint-Remy	11299

2 Effectifs et répartition des prix

2.1 Nombre de pigeons et de prix

Attention : Il n'y a pas assez d'amateurs pour valider le résultat de la catégorie Yearlings (Y).

	VYP	VY	V	Y	P
Nombre d'amateurs	0	0	0	1	4
Nombre de pigeons enlogés	0	0	0	2	61
Nombre de prix disponibles	0	0	0	1	21

2.2 Comparaison des prix entre la catégorie Vieux et Yearlings confondus et les doublages Vieux et Yearlings séparés

Nombre total de prix (catégorie VY confondus + doublage V + doublage Y)	0
Nombre total de prix dans la catégorie VY confondus	0
Nombre total de prix dans les catégories V et Y séparés	0
Nombre de prix supplémentaires grâce à la fusion des catégories V et Y	0
Nombre de Y qui font prix dans la catégorie VY confondus	0
Nombre de Y qui font prix dans le doublage Y	0
Nombre de Y prenant des prix à des V dans la catégorie V et Y confondus	0

3 Prix et points

3.1 Résumé des prix et points en Pigeonneaux

Pos	Amateur	Localité	SOC	EN	NP	%P	NP/10	%P/10	2PM	3PM	4PM
1	VIGNAUX FERNAND	VILLERS	LSR	40	11	27.5	3	7.5	0	0	1
2	CHANET JEAN-MARIE	THISNES	LSR	6	5	83.33	2	33.33	1	2	3
3	EBROIN JEROME	HANNUT	LSR	11	2	18.18	1	9.09	0	0	0
4	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES	LSR	4	3	75.0	0	0.0	1	2	3

Détail des 21 prix en Pigeonneaux

Pos	Amateur	Localité	SOC	Prix
1	VIGNAUX FERNAND	VILLERS	LSR	1, 3, 4, 7, 8, 10, 10, 12, 14, 15, 21
2	CHANET JEAN-MARIE	THISNES	LSR	2, 5, 9, 17, 18
3	EBROIN JEROME	HANNUT	LSR	6, 20
4	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES	LSR	13, 16, 19

Détail des 21 marqués en Pigeonneaux

Pos	Amateur	Localité	SOC	Marquages
1	VIGNAUX FERNAND	VILLERS	LSR	36, 18, 12, 19, 4, 29, 32, 34, 39, 11, 26
2	CHANET JEAN-MARIE	THISNES	LSR	5, 4, 3, 6, 1
3	EBROIN JEROME	HANNUT	LSR	9, 6
4	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES	LSR	3, 4, 2

4 Résultats

4.1 Résultats de la catégorie Yearlings

P	Amateur	Localité	SOC	EN	MQ	PA	Distance	Bague AN	Constat	Vitesse	Coef.
1	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		2	2	1	88582	109116524	8.21590	1080.4879	50.00

Résultats de la catégorie Yearlings

Fin

4.2 Résultats de la catégorie Pigeonneaux

P	Amateur	Localité	SOC	EN	MQ	PA	Distance	Bague AN	Constat	Vitesse	Coef.
1	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	36	1	89008	103244425	8.14180	1197.9542	1.64
2	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		6	5	1	88582	103215325	8.15180	1176.3878	3.28
3	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	18	2	89008	103244325	8.17510	1143.3269	4.92
4	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	12	3	89008	103246925	8.17580	1141.6161	6.56
5	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		6	4	2	88582	103215525	8.20110	1104.7433	8.20
6	EBROIN JEROME	HANNUT		11	9	1	90006	103251225	8.23136	1081.4563	9.84
7	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	19	4	89008	103247225	8.24240	1054.5972	11.48
8	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	4	5	89008	600165525	8.26270	1029.5894	13.11
9	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		6	3	3	88582	103215725	8.31180	970.2300	14.75
10	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	29	6	89008	103246525	8.35360	931.0460	16.39
10	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	32	7	89008	103246725	8.35360	931.0460	16.39
12	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	34	8	89008	103246225	8.35380	930.7215	19.67
13	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES		4	3	1	86894	103280925	8.33260	930.0107	21.31
14	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	39	9	89008	103245925	8.35430	929.9112	22.95
15	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	11	10	89008	103245225	8.35470	929.2640	24.59
16	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES		4	4	2	86894	103280125	8.33500	926.0462	26.23
17	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		6	6	4	88582	103215825	8.36000	922.7292	27.87
18	CHANET JEAN-MARIE	THISNES		6	1	5	88582	103215925	8.36010	922.5690	29.51
19	LAKAYE JEAN-YVES	BRAIVES		4	2	3	86894	103283325	8.37490	888.3353	31.15
20	EBROIN JEROME	HANNUT		11	6	2	90006	103251325	8.43296	869.6792	32.79
21	VIGNAUX FERNAND	VILLERS		40	26	11	89008	600135425	8.48290	820.4763	34.43

Résultats de la catégorie Pigeonneaux

Fin